

PUBLIC CONCERNE

■ Toutes personnes souhaitant acquérir les compétences pour porter secours et s'associer à la démarche de prévention de son entreprise`

PRE REQUIS

Aucun

DUREE

2 jours soit 14 heures

NOMBRE DE PARTICIPANTS

4 minimum - 10 maximum

MOYENS PEDAGOGIQUES

■ Matériel pédagogique

■ Livret remis aux stagiaires

PROFIL INTERVENANT

■ Formateur spécialisé sur cette thématique

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE

Vincent RABET

OBJECTIFS

- Acquérir les compétences nécessaires pour intervenir face à une situation d'accident
- Mettre ses compétences en matière de prévention au service de son entreprise, pour contribuer à la diminution des risques d'atteinte à la santé des salariés.

PROGRAMME

SEQUENCE 1 : PRESENTATION DE LA FORMATION SST (DUREE 1H)

- Connaître le rôle et les missions du SST
- Connaître le principe d'évaluation de sa formation

SEQUENCE 2 : SITUER SON ROLE DE SST DANS L'ORGANISATION DE LA PREVENTION DE L'ENTREPRISE (DUREE 1H)

- Appréhender les notions de base en matière de Prévention pour en situer l'importance dans l'entreprise
- Situer le sauveteur secouriste du travail en tant Qu'acteur de la prévention

SEQUENCE 3 : SITUER LE CADRE JURIDIQUE DE SON INTERVENTION (DUREE 1H)

- Connaître les éléments fixant le cadre juridique de son intervention dans et en dehors de son entreprise
- Mobiliser ses connaissances du cadre juridique lors de son intervention

SEQUENCE 4 : METTRE EN ŒUVRE SES COMPETENCES EN MATIERE DE PROTECTION AU PROFIT D'ACTION DE PREVENTION (DUREE 1H)

- Repérer les situations dangereuses dans le cadre du travail
- Contribuer à supprimer ou réduire les situations Dangereuses

SEQUENCE 5 : REALISER UNE PROTECTION ADAPTEE EN SITUATION D'ACCIDENT (DUREE 2H)

- Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations
- Reconnaître, sans s'exposer soi-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement
- Supprimer ou isoler le danger, ou soustraire la victime au danger sans s'exposer soi-même

SEQUENCE 6 : EXAMINER UNE VICTIME AVANT ET POUR LA MISE ŒUVRE DE L'ACTION CHOISI EN VUE DU RESULTAT A OBTENIR (DUREE 2H)

- Associer au(x) signe(s) décelé(s) le(s) résultat(s) à atteindre et de le(s) prioriser
- Reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) signe(s) indiquant que la vie de la victime est menacée

SEQUENCE 7 : FAIRE ALERTER OU ALERTER EN FONCTION DE L'ORGANISATION DES SECOURS DANS L'ENTREPRISE OU L'ETABLISSEMENT (DUREE 2H)

- Définir les différents éléments du message d'alerte qui permettront aux secours appelés d'organiser leur intervention
- Identifier, en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise, qui alerter et dans quel ordre
- Choisir, parmi les personnes présentes et selon des critères prédéfinis, celle qui est le plus apte pour déclencher l'alerte
- Transmettre aux secours appelés, ou à la personne choisie pour alerter, les éléments du message, en respectant les consignes pour assurer une transmission efficace et favoriser une arrivée des secours au plus près de la victime

SEQUENCE 8 : INFORMER LES PERSONNES DESIGNÉES DANS LE PLAN D'ORGANISATION DE LA PREVENTION DE L'ENTREPRISE DE LA SITUATION DANGEREUSE REPERÉE (DUREE 1H)

- Identifier qui informer en fonction de l'organisation de la prévention de l'entreprise
- Définir les différents éléments, les transmettre à la personne identifiée et rendre compte sur les actions éventuellement mises en œuvre

SEQUENCE 9 : SECOURIR LA VICTIME DE MANIERE APPROPRIÉE (DUREE 1,50 H)

- Déterminer l'action à effectuer, en fonction de l'état de la victime, pour obtenir le résultat à atteindre
- Mettre en œuvre l'action choisie en utilisant la technique préconisée
- Vérifier l'atteinte et la persistance du résultat attendu ainsi que l'évolution de l'état de la victime, jusqu'à la prise en charge de celle-ci par les secours spécialisés

ÉVALUATION THÉORIQUE ET PRATIQUE (DUREE 1H30)
QCM permettant à chaque participant de valider ses acquis.

Temps d'appropriation et d'échange et évaluation de la satisfaction des stagiaires. (Durée : 15 minutes)

CARTE SST : validité 2 ans